





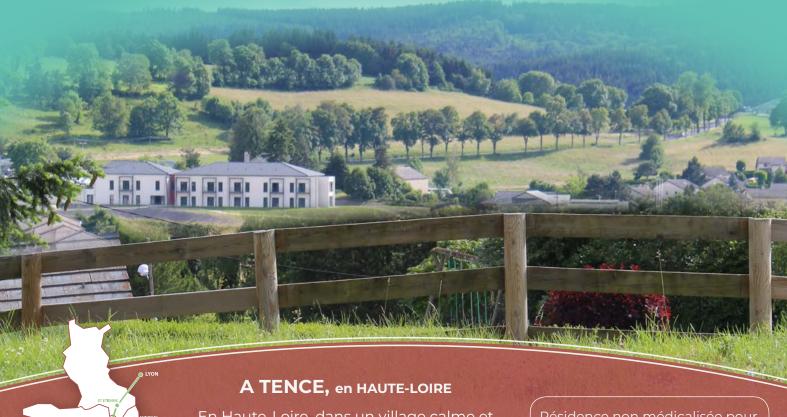
RESIDENCE SENIORS

24 bis Avenue de Leygat - 43190 Tence

Tél. 04 71 59 96 94 | lesjardinsdulignon@gmail.com

www.residencelesjardinsdulignon.com

Etre chez soi sans être seul dans un environnement rassurant et sécurisé.



En Haute-Loire, dans un village calme et dynamique de 3000 habitants, à la limite de l'Ardèche et de la Loire, la résidence les Jardins du Lignon se situe dans un cadre naturel à proximité des commerces et services. Résidence non médicalisée pour personnes âgées comportant 28 logements neufs, confortables, accessibles et sécurisés, en location.



· LES LOGEMENTS

La résidence compte l'studio de 30 m² et 27 appartements d'une quarantaine de m² composés d'une pièce à vivre avec cuisine équipée comprenant une plaque de cuisson, un réfrigérateur et un four micro-ondes, d'une chambre et d'une salle de bain indépendante et adaptée PMR.

Les logements sont répartis sur 2 niveaux avec ascenseur et disposent tous d'un accès extérieur (balcon ou terrasse équipé d'une table et deux chaises). L'accès au bâtiment est contrôlé par visiophone par chaque locataire depuis son appartement.

· LES ESPACES COMMUNS

Les espaces communs s'articulent autour d'un hall d'accueil, 4 salons de convivialité (2 par étage) et une salle commune climatisée pour les différentes animations mais qui peut également être privatisée à la demande pour vos réunions de familles. La salle commune est équipée d'une cuisine, de tables et chaises pour 40 personnes, d'une sono et d'un vidéo-projecteur. Elle dispose également d'une terrasse équipée de tables, chaises et parasols.

· A L'EXTÉRIEUR

Un parc fermé et sécurisé (portail avec digicode et caméras de surveillance), un parking privé, des terrasses et espaces verts, un parcours de promenade, un terrain de pétanque, un potager.

Le montant facturé aux résidents* inclut :

- · l'ensemble des charges inhérentes au logement : loyer, chauffage, eau, électricité.
- · l'accès à la télévision dans chaque logement (TNT) et à internet en Wifi.
- · la mise à disposition d'un lave-linge, un sèche-linge, un fer à repasser et un aspirateur.
- · l'accès à toutes les parties communes selon les conditions prévues par le règlement intérieur.
- et l'ensemble des services proposés par la résidence (détaillés à la page suivante).

Ce qui n'est pas inclus dans le prix :

- · Le mobilier autre que les éléments de la cuisine.
- · Le ménage des lieux privatifs.
- · Les repas
- · L'assurance des lieux privatifs.
- · La taxe sur les ordures ménagères.

* DEVIS PERSONNALISÉ SUR DEMANDE N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU **04.71.59.96.94**







() Une personne est présente à la résidence en journée, du lundi au vendredi, pour :

L'accompagnement

- · Evaluation des besoins, des désirs et des attentes des personnes âgées en termes d'accompagnement en fonction de leur histoire de vie,
- · Accueil et intégration personnalisés des résidents dans la structure,
- · Proposition et mise en place d'un accompagnement individuel des résidents selon les besoins (Accompagnement rendez-vous. aide à certaines démarches, ...).

La coordination

- · Lien avec les familles avant et après l'installation du résident
- · Interlocutrice privilégiée des intervenants extérieurs pour la planification des interventions.
- · Communication avec les partenaires pour créer des activités en commun et ouvrir la structure sur l'extérieur : partenariat avec d'autres structures, avec les associations de la commune, les clubs locaux, ...
- · Relation avec les médias.

L'animation

- · Vie quotidienne de la résidence avec alternance des temps individuels et des temps collectifs
- · Elaboration des programmes d'animation
- · Actions d'animation personnalisées (individuelles ou collectives) en cohérence avec les besoins, les désirs, les attentes des résidents : activités physiques, intellectuelles, culturelles. manuelles, sociales, ...

L'administratif

Une permanence administ<u>rative</u> est assurée sur certaines plages horaires à l'accueil pour :

- · La gestion générale, secrétariat et comptabilité de la résidence
- · Le contact administratif des familles
- · L'aide aux démarches des résidents, orientation vers les personnes ressources



Services divers

Le propriétaire-gestionnaire se charge de :

- · La coordination technique des locaux
- · L'entretien intérieur et extérieur du bâtiment et le ménage des lieux
- · Des transports et excursions (La résidence dispose d'un minibus).

· Les + qui changent tout .



Les services que nous pouvons vous aider à mettre en place :

- · L'intervention à domicile des professionnels de santé libéraux: médecin, infirmiers, et autres intervenants paramédicaux (de votre choix)
- · Les services d'aide-ménagère, la télé-alarme.
- · Le portage des repas à domicile.

Le financement

- · Une solution alternative aux EPHAD pour personnes âgées désireuses de trouver un cadre sécurisé et pallier la solitude pour un prix accessible à tous.
- · Le loyer et les services proposés donnent droits aux mêmes aides qu'à domicile : aide au logement, APA, ... La résidence vous orientera vers les personnes ressources pour vous renseigner.

. Foire aux questions

Y-A-T-IL UN ÂGE MINIMUM POUR VIVRE À LA RÉSIDENCE?

Non. Les logements sont ouverts à toute personne désireuse de trouver un logement neuf et sécurisé, sans se soucier de toutes les démarches qui y sont liées. C'est aussi une belle façon d'éviter l'isolement.

QUE ME RESTE-T-IL À PAYER APRÈS CE QUI M'EST FACTURÉ PAR LA RÉSIDENCE ?

Le prix facturé par la résidence comprend le loyer, le chauffage, l'eau et l'électricité ainsi que les charges relatives aux parties communes.

Il vous reste donc uniquement à payer les courses pour vos repas (ou la livraison des repas à domicile selon votre choix), le ménage de votre appartement si vous ne le faîtes pas vous-même, l'assurance de votre logement et la taxe sur les ordures ménagères.

LES LOGEMENTS SONT-ILS MEUBLÉS?

Non. Vous êtes chez vous! Vous personnalisez votre logement en apportant vos propres meubles, à l'exception de la cuisine qui est équipée (meubles bas, plaque de cuisson, réfrigérateur et four micro-ondes). Cependant, une tables et deux chaises pour l'extérieur sont fournis dans chaque logement pour la terrasse ou le balcon.

Les lieux communs sont bien évidemment meublés eux-aussi.

EST-CE QUE JE PEUX AVOIR DROIT À DES AIDES FINANCIÈRES?

Oui, les aides potentielles sont exactement les mêmes que dans n'importe quel logement privé et sont fonction du niveau de vos revenus et de votre dépendance (Aide au logement, APA, crédit d'impôt).

La résidence pourra si nécessaire vous orienter vers les personnes ressources pour vous renseigner et faire vos demandes.

SUIS-JE OBLIGÉ DE PARTICIPER AUX ANIMATIONS?

Bien sûr que non. Les animations sont facultatives. L'intimité de la personne est primordiale et chacun est libre de vivre comme il l'entend, en participant ou non à ce qui est proposé.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON ÉTAT DE DE SANTÉ SE DÉGRADE ?

La commune dispose de l'ensemble des services de soins à domicile qui peuvent être activés en cas de besoin : médecins libéraux, cabinets infirmiers, aides ménagères, ... Ces services, associés à la bienveillance quotidienne apportée par la coordinatrice de la résidence, peuvent permettre un maintien à domicile dans de très bonnes conditions, sauf bien sûr si un plateau technique médical plus avancé est nécessaire.

En cas d'hospitalisation temporaire, vous conservez la jouissance de votre logement.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT.

Des rendez-vous individuels sont possibles et un devis personnalisé est établi pour chaque demande.

Tél. 04 71 59 96 94 | lesjardinsdulignon@gmail.com

www.residencelesjardinsdulignon.com

2020 © Les Jardins du Lignon - Crédits photos : Les Jardins du Lignon - Pixaba

